REMERCIEMENTS

89715

ARETTE

La famille Robert BERGEROT,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
parents, amis et alliés
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Catherine BERGEROT
née RIQUE,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Funérarium Lassalle, Ledeuix, tél. 05.59.39.20.54.

89629

LURBE-SAINT-CHRISTAU

Cécile DESCOINS, sa compagne
Olivier, son beau-frère
Claude, Nicole, René,
ses frères et sa sœur
ses neveux et nièces,
les familles LANUSSE-MONGUILOT, GIMAT, BARCOYSBIDE, LAFLEUR
parents, amis et alliés
remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M. Jean-Yves LACOSTE

ont partagé cette douloureuse épreuve.

Funérarium Lassalle, Ledeuix, tél. 05.59.39.20.54.

88675

BOSDARROS

Marie Claude et Jean Claude GRANET,
leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Lucie GRANET
née JULIAT,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Bordenave-Cassou, Pau, Jurançon, tél. 05.59.06.52.56.

88961

ROYAN

Florence LABEYRIE sa fille et
Sébastien MARTIN, son gendre ;
Gaspard, son petit-fils ;
M. Jacky LABEYRIE, son frère ;
toute la parenté et amis
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Jean-Claude LABEYRIE

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PFG Services funéraires, 60, rue des Rullas, Royan, tél. 05.46.05.02.14.

88980

SALIES-DE-BÉARN

La famille LAFFITTE-FITOU
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. René LAFFITTE-FITOU
dit Néne

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Les PF Salisiennes, Sébastien Dubourdieu, 504, route d'Orthez, Salies-de-Béarn, tél. 05.59.38.23.09.

89012

OLORON-SAINTE-MARIE BILLÈRE

Jeanne ARANJO, son épouse
Jean-Pierre et Joëlle ARANJO,
son fils et sa belle-fille
Guillaume et Baptiste,
ses petits-enfants
parents, amis et alliés
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Jean Louis ARANJO

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Funérarium Lassalle, Ledeuix, tél. 05.59.39.20.54.

89351

NAY
TARBES
BEUSTE
PONTACQ
PORTUGAL

M. Antonio DINIZ (†), son époux
Marie et Daniel PEREIRA,
Isabelle et Claude CHOURRÉ,
Odile DINIZ et Marc CLOUET,
Lola et Bruno FRÉCHOU,
Antoine DINIZ et Julia PAÏS,
ses enfants,
Ses petits-enfants et leurs conjoints,
ses arrière-petits-enfants,
Jacques et Jocelyne DIAS,
Casiana DIAS, son frère et sa sœur,
Ses neveux et nièces,
Parents, alliés et amis,
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Fernande DINIZ
née DIAS,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.
La famille remercie particulièrement le Docteur Pierre Gassie, ainsi que Yaelle pour leur gentillesse et leur accompagnement.

PFR de Nay, maison funéraire, Coarraze, tél. 05.59.61.28.17.

89252

PAU
NOUSTY

Simone BORDE-BAYLACQ, son épouse ;
Jean-Michel BORDE-BAYLZACQ, son fils et ses filles Sarah, Chloé, Flore,
Dominique THEPIN et Daniel, sa fille et son gendre et leur fils Gabriel ;
Marcel BORDE-BAYLACQ (†) et Jeannette, son frère et sa belle-sœur et leurs enfants, Jean-Marc et Claude ;
Régine et Alain PABLO,
Josette PEYROUSET et ses enfants,
la famille PUCHEUX,
cousins et cousines,
voisins et amis
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Jean BORDE-BAYLACQ

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF funérarium Handy/Mondeilh/PHS, Le Choix funéraire, tél. 05.59.33.23.70 Pau, Serres-Castet, Garlin, Arzacq

pp_72396610

Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de modification n°6 du Plan local d'urbanisme d'Anglet et projet de création d'un perimètre délimité des abords autour de l'église Sainte-Marie

Par arrêté du 1er février 2022, le président de la Communauté d'agglomération a décidé de prescrire l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de modification n°6 du Plan local d'urbanisme d'Anglet et sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords autour de l'église Sainte-Marie à Anglet. Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs **du lundi 21 février 2022 à partir de 9 heures au mercredi 23 mars 2022 jusqu'à 17 heures**

La procédure de modification n° 6 du Plan local d'urbanisme d'Anglet a pour objet de procéder à diverses évolutions règlementaires entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme : création de 3 secteurs à plan de masse (« Arguia », av. des Crêtes ; « Tichina », av. de Biarritz ; « Baribelli », all. de Baribelli) ; suppression du secteur à plan de masse n°10 (« Sablé », av. de Bayonne) ; autres évolutions des documents graphiques (réajustement du périmètre d'un secteur UT, au bénéfice d'un zonage UC1, imp. du Tuc ; inscription en zone UC d'un terrain actuellement classé UE1, all. de Baribelli ; suppression des emplacements réservés n°15, 17, 18, 32, 34, 44, 45, 80, 82, 84, 88, 101, 105, 116, 150, 156, 166) ; évolutions du règlement écrit (ajustement de la règlementation des clôtures ; en zone UC, évolution des règles d'emprise au sol...). Ce projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la décision de l'autorité administrative environnementale compétente en date du 27 janvier 2022, jointe au dossier d'enquête publique. La procédure de création du périmètre délimité des abords de l'église Sainte-Marie à Anglet, édifice protégé au titre des Monuments Historiques, est engagée afin substituer au périmètre de protection des abords de 500 mètres en vigueur, un nouveau périmètre adapté aux réalités urbanistiques, paysagères et patrimoniales du territoire environnant cet édifice. Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément aux dispositions de l'article R 122-17 du Code de l'environnement.

Mme Hélène SARRIQUET, Directeur territorial de la fonction publique en retraire, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par décision de la présidente du Tribunal administratif de Pau n° E21000109/64 du 28 janvier 2022.

Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier, en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufourg), 64600 Anglet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/2914, ainsi que sur les sites internet de l'agglomération www.communaute-paysbasque.fr et de la ville d'Anglet www.anglet.fr,

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufourg), 64600 Anglet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie d'Anglet (1 rue Amédée Dufourg, 64600 Anglet), les :

Lundi 21 février (de 9 h à 12 heures) ; Jeudi 10 mars (de 9 h à 12 heures) ; Vendredi 18 mars (de 14 h à 17 heures) ; Mercredi 23 mars (de 14 h à 17 heures).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser à la commissaire enquêtrice :

- par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mme la commissaire-enquêtrice - Mairie d'Anglet, 1 rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet, avec la mention « NE PAS OUVRIR»;
- sur le registre en version papier tenu en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufourg 64600 Anglet) aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/2914 qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, des mesures barrières et de distanciation physique seront mises en place pendant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences de la commissaire-enquêtrice. Le port du masque sera obligatoire.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice pourront être consultés à la Communauté d'agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur les sites internet de la Communauté www.communaute-paysbasque.fr et de la ville d'Anglet www.anglet.tr. Le projet de modification n°6 du Plan local d'urbanisme d'Anglet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification. Le projet de périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, sera approuvé par délibération du conseil communautaire, validé par l'architecte des Bâtiments de France, puis sera créé par arrêté du préfet de région. Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à la Communauté d'agglomération Pays basque (DGA Stratégie territoriale) M.Cyril LOUSTAU, au 05 59 44 72 72, à la mairie d'Anglet (service urbanisme) : M.Thierry DRIOLLET, au 05 59 58 35 47

Le Président

pp_72391670

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de la Bastide-Clairence

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2022, il sera procédé, **du lundi 21 février 2022 à 9 heures au vendredi 25 mars 2022 à 17 h 30 inclus**, à une enquête publique unique relative aux projets de classement d'un site patrimonial remarquable et de création d'un périmètre délimité des abords sur la commune de La Bastide-Clairence.

Le classement de la commune de La Bastide-Clairence en site patrimonial remarquable (SPR) se propose de délimiter un périmètre de protection intégrant trois ensembles paysagers distincts afin de préserver le patrimoine communal : la bastide, ses abords immédiats et la Joyeuse ; les quartiers en devenir situés dans des espaces paysagers sensibles ; les espaces à dominante agricole, naturelle, les écarts bâtis en lien visuel avec la bastide.

Dans le cadre de la délimitation du site patrimonial remarquable de la commune, le choix a été fait de créer un périmètre délimité des abords (PDA) commun aux trois monuments historiques de La Bastide-Clairence que sont : l'Église Notre-Dame de l'Assomption ; le Cimetière juif ; le bâtiment du Jeu de Paume. Ce PDA se calque sur le périmètre du SPR.

Ces deux projets ne sont pas soumis à évaluation environnementale.

L'autorité responsable des deux projets faisant l'objet d'une enquête publique unique à laquelle des informations peuvent être demandées est la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) 15 avenue Foch CS 88507 64185 Bayonne Cedex.

Cette enquête publique unique est réalisée en application des articles L631-2 al. 1, R.631-2 al. 1er, L621-31 al.1er et R 621-93,II al.4 du Code du patrimoine et de l'article L.123-6 du Code de l'environnement.

Le siège de l'enquête publique unique est la mairie de La Bastide-Clairence.

M. Guy SAINT-MACARY, architecte-urbaniste en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Pau. Il assurera des permanences à la mairie de La Bastide-Clairence :

- **le lundi 21 février 2022 de 9 heures à 12 h 30 ;**
- **le mardi 08 mars 2022 de de 9 heures à 12 h 30 ;**
- **le vendredi 25 mars 2022 de 13 h 30 à 17 h 30**

Le dossier d'enquête sera consultable pendant la durée de l'enquête, soit **du lundi 21 février 2022 à 9 heures au vendredi 25 mars 2022 à 17h30 inclus :**

- **Sur support papier à la mairie de La Bastide-Clairence** :

Maison Darrieux, Place des Arceaux, 64240 La Bastide-Clairence, du lundi au vendredi le matin de 9 heures à 12h30 et les lundis et les vendredis l'après-midi de 13h30 à 17h30.

- **Sur un poste informatique à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques** :

Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'Aménagement de l'Espace - 2, rue Maréchal Joffre 64021 Pau Cedex, - entrée 4, 3e étage, porte 310 -, du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16heures.

- **Sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques** :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – en cours

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête soit :

- **sur le registre d'enquête unique** à feuillets non mobiles mis à disposition à la mairie de La Bastide-Clairence ;
- **par courrier postal à la mairie de La Bastide-Clairence** à l'attention du commissaire enquêteur ;

Les observations et propositions transmises par voie postale et celles consignées sur le registre d'enquête unique seront consultables au siège de l'enquête.

- **par voie électronique** à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - en cours

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel réceptionné après le vendredi 25 mars 2022 à 17 h 30, ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport unique et les conclusions motivées distinctes sur chacune des enquêtes publiques initialement requises pour chacun des deux projets produits par le commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à la mairie de La Bastide-Clairence, ainsi que sur le site internet de la Préfecture :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr- page d'accueil - enquêtes publiques - closes

A l'issue de l'enquête publique unique :

* le classement site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de La Bastide-Clairence, éventuellement modifié - modification qui nécessitera une nouvelle consultation de la commission nationale de l'architecture et du patrimoine et de la CAPB -, sera opéré par arrêté ministériel et le périmètre du SPR de La Bastide-Clairence sera annexé au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Hasparren en vigueur sur le territoire de la commune ;

* la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) fera l'objet d'un arrêté du préfet de région, après consultation de l'architecte des bâtiments de France et de la CAPB et le PDA de La Bastide-Clairence sera annexé au PLUi du Pays d'Hasparren en vigueur sur le territoire de la commune.

pp_72395310

Communauté d'Agglomération Pays Basque

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE DES CONSULTATIONS COMPRISES ENTRE 90 000 € HT ET LES SEUILS FORMALISÉS

Section 1 : identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Communauté d'agglomération Pays Basque, 15 avenue Maréchal Foch, CS88507, 64185, Bayonne Cedex - Téléphone : (+33) 5 59 44 72 72
Type et numéro national d'identification : SIRET - 20006710600019
Groupement de commandes : non
Section 2 : communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : http://agysoft.marches-publics.info
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil : oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non
Nom du contact : M. le Président
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Capacité économique et financière - conditions /moyens de preuve :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles
- Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années indiquant la nature des travaux exécutés, la date, le montant ainsi que le destinataire
Technique d'achat : sans objet
Date et heure limites de réception des plis : lundi 14 mars 2022 à 12 heures
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non
Critères d'attribution : prix des prestations : 60 % - Valeur technique : 40 %
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : mise en oeuvre de stores extérieurs sur le bâtiment Technocité à Bayonne (64100)
Code CPV principal : 45421143-8- Travaux d'installation de stores
Type de marché : travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Bayonne
La consultation comporte des tranches : non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Section 5 : lots
Marché alloti : non
Section 6 : informations complémentaires
Visite obligatoire : non
Autres informations complémentaires : une visite sur site avant la remise des offres est vivement recommandée. Les modalités d'organisation de la visite sont disponibles dans le règlement de la consultation.